

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière :  
AUTRES DOMAINES DE  
COMPETENCES

Sous matière :  
AUTRES DOMAINES DE  
COMPETENCES DES  
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

### **OBJET : COUPONS SPORTS - ADAPTATION DES REGLES DE DISTRIBUTION**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 22 SEPTEMBRE  
2021

**Procurations :** Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 06 OCT. 2021

**Absents excusés :** Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN  
DATE  
DU 06 OCT. 2021

**Secrétaire :** Madame Sabine CHABERT

Depuis 2003, la Ville mène une action volontariste pour le développement des activités sportives en permettant, sous conditions, aux enfants chauriens de bénéficier d'un soutien significatif aux frais liés à la pratique d'un sport en club (adhésion et licence).

Ce soutien intervient via le dispositif des coupons sports alloués au bénéfice des familles répondant aux conditions pour bénéficier de l'allocation rentrée scolaire.

L'Etat a décidé, dès cette rentrée scolaire 2021/2022, de s'impliquer financièrement, pour le même public et pour le même objet, en mettant en place le dispositif Pass-Sport proposant un financement de 50€ par enfant concerné.

De ce fait, sans modifier le public bénéficiaire, il s'avère nécessaire de revoir les conditions d'attribution des montants de coupons sports afin que ces derniers viennent compléter les aides de l'Etat.

L'objectif est de permettre ainsi une incitation financière massive à la pratique sportive, pouvant porter le total des aides publiques jusqu'à un maximum de 80% des coûts éligibles engagés.

Il est ainsi proposé la grille suivante :

Montant des cotisations (licence incluse)	de	à	Montant de l'aide Pass Sport	Montant de l'aide Coupons Sport Ville
		75	87	50
	<b>Montant total de l'aide famille</b>		<b>60</b>	
	88	99	50	20
	<b>Montant total de l'aide famille</b>		<b>70</b>	
	A partir de 100€		50	30
	<b>Montant total de l'aide famille</b>		<b>80</b>	

**LE CONSEIL MUNIIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

Monsieur le Maire propose d'adopter les modalités d'attribution ce dessus des coupons sports et précise que les critères d'éligibilité du public concerné restent identiques.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
06 OCT 2021  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
05 OCT 2021  
Par publication le :  
06 OCT 2021  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021  
Reçu en préfecture le 05/10/2021  
Affiché le 06 OCT. 2021  
ID : 011-211100763-20210928-DB2021246-DE

